



# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Vendredi 27 Mai 2022

**Présents** : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM. COMBE, MM. ZEDGUENIDZE, MM. THIABAUD, MM. LAURENT, MM. ZANDOMENEGHI, MM. VOULET, MME BERNARD (Conseillère pédagogique).

**Excusés** : M. GOUSSET.

#### **RAPPEL REGLEMENT :**

L'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**, **Les envois par mail sont désormais possibles** via l'adresse mail officielle du club recevant.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter :

Nom, Prénom, n° de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

**Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).**

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

#### **Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail :**

La catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La POULE concernée, La journée concernée : ex : U6-U7 - Poule n° x - Journée 2.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, d'annulation merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés sur votre rencontre et le District Grand Vaucluse.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : <https://grandvaucluse.fff.fr/>

## JOURNÉES NATIONALES DÉPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

**Samedi 28 Mai 2022**  
**Rendez-vous 10H00 :**  
**Journée Nationale des U6-  
U7**  
**(2 terrains de foot à 11)**  
**STADE FRÉDÉRIC BERNAL**  
**à PERNES**



**Samedi 4 Juin 2022** Rendez-  
**vous 15H00 :**  
**Journée Nationale des U8-  
U9 en semi nocturne**  
**(2 terrains de foot à 11)**  
**STADE ULYSSE FABRE**  
**VAISON LA ROMAINE**



Les cahiers des charges pour chaque manifestation sont disponibles sur demande.

## CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvaocluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaocluse.fff.fr)

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

**Lors de vos demandes de changement d'horaire**, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

### Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

### AMENDE :

A partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matches incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

**A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.**

## CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvaocluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaocluse.fff.fr)

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4.

**Lors de vos demandes de changement d'horaire**, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

### Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

### AMENDE :

A partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matches non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la

dernière réunion de la Commission, et pour les Feuilles de matchs incomplètes 10€ par absence de N° de licence, Nom, prénom du joueur et éducateur + Arbitre officiel et/ou bénévole.

**A PARTIR DE LA PHASE 2, le montant de l'amende passe à 30€.**

**Amendes pour le 27 Mai 2022, FEUILLES DE MATCH manquantes JOURNÉE 6 PHASE 2 du 14/05/22:**

Poule 4 : VELLERON SO

Poule 5 : ENT ST JEAN DU GRES – ORANGE FC

Poule 6 : APT JS

Poule 8 : AVIGNON AC – AVIGNON OUEST FC

Poule 9 : VISAN JS – PIOLENC AS

Poule 10 : AVIGNON AC – PERTUIS USR

Poule 12 : US AUTRE PROVENCE – CARPENTRAS FC

Poule 13 : CAVAILLON ARC

Poule 14 : PAYS D'APT – US TOUR D AIGUES – US LE THOR – PERTUIS USR –ST ANDIOL O.

**Prévisionnel Amendes pour le 3 Juin 2022, FEUILLES DE MATCH non reçues JOURNÉE 7 PHASE 2 du 21/05/22 :**

Poule 1 : PERTUIS USR – MONTEUX O. 1 – MONTEUX O. 2

Poule 2 : BARBENTANE O.

Poule 3 : NYONS FC

Poule 4 : AVIGNON AC – VELLERON SO – LES ANGLES EMAF

Poule 5 : ST DIDIER PERNES – PERTUIS USR – CALAVON FC

Poule 6 : CAVAILLON ARC – VILLELAURE SO

Poule 7 : NOVES O.

Poule 8 : AVIGNON CFC – CARPENTRAS FC

Poule 9 : LE MINOTS DU VASIO – ORANGE FC

Poule 10 : APT JS – CHEVAL BLANC FC – GRAVESON ENT

Poule 11 : LES MINOTS DU VASIO

Poule 12 : US AUTRE PROVENCE – COURTHEZON SC – MONTEUX O. BC ISLE

Poule 13 : AVIGNON US – SORGUES ESP

Poule 14 : ST ANDIOL O. – US TOUR D'AIGUES – MOURIES AUREILLE ENT – SUD LUBERON ENT – ST ETIENNE DU GRES JS

**PHASE 2 - U10-U11**

**ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30**

**DÉBUT DES MATCHS – 14H00**

<https://grandvacluse.fff.fr/simple/modification-calendrier/>

## CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr)

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à [secretariat@grandvacluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvacluse.fff.fr) avant le mercredi précédent la journée de match.

**Lors de vos demandes de changement d'horaire**, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

### Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

### AMENDE :

A partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.



## CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District [secretariat@grandvaocluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaocluse.fff.fr)

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à [secretariat@grandvaocluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaocluse.fff.fr) avant le mercredi précédent la journée de match.

**Lors de vos demandes de changement d'horaire**, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés et le District Grand Vaucluse.

### Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

### AMENDE :

A partir de la PHASE 2, 30€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours après la dernière réunion de la Commission et 30€ d'amende pour les clubs absents non excusés au plateau.

